

# **EXAMEN BLANC : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

## **SESSION 2026**

**FILIERE** : FINANCES - COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES

**EPREUVE** : **FISCALITÉ**

**DUREE DE L'EPREUVE** : 4 heures

**COEF** : 03

---

*(Cette épreuve comporte trois (3) dossiers et présentée sur trois (3) pages numérotées (1/3, 2/3 et 3/3)  
L'usage de la calculatrice académique est autorisé.)*

### **DOSSIER 1** : droit d'enregistrement

La société Anonyme PEDAGO au capital de 323 875 actions de valeur nominale 11 000 f a été constituée le 12 mars N par divers actionnaires.

Le 12 mars N+5, après libération de tous les apports à la constitution, la SA PEDAGO procède à une augmentation de son capital par :

- Apport en numéraire de 1 657 260 000 avec une prime d'émission de 30% de la valeur nominale ;
- Apport d'un Bâtiment industriel ayant engendré 95 870 actions grevé d'une hypothèque de 56 300 000. Les actions d'apport ont une prime de 30% de la valeur nominale et reviennent à GRINGO.

Le 12 mars N+8, la SA PEDAGO a absorbé la SA COTIVANA dont le bilan se présente ainsi :

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANTS</b>
Bâtiment	65 000 000	Capital	150 000 000
Matériel	12 500 000	Prime d'émission	12 500 000
Marchandises	27 700 000	Résultat	-54 500 000
Créances	45 200 000	Emprunt	20 000 000
Caisse	600 000	Fournisseur	17 700 000
Perte de charge	400 000	Gain de change	5 700 000
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>151 400 000</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>151 400 000</b>

### **TRAVAIL À FAIRE** :

- 1- Calculer le droit à payer lors de l'augmentation de capital
- 2- Calculer le droit à payer l'opération d'absorption

## **DOSSIER 2 : salaire**

Monsieur ZATO est le directeur Commercial de la BACI de BOUAKE. Il perçoit un salaire mensuel de base de 950.000 F, une indemnité de responsabilité de 350.000 F et une indemnité de fonction de 400 000 F, il est logé par la Société dans une villa de 6 pièces toutes climatisées et meublées ; Les factures de CIE, SODECI et CI-TELECOM réglées par la Société. Le montant de ses avantages en nature pour ce mois se chiffre 660 000 f.

Pour le mois de Janvier 2001, il lui a été remboursé sur bulletin des frais de mission dans les Succursales sous son autorité sur présentation des justificatifs, la somme de 100.000 F, au titre des frais de tournée.

Il perçoit mensuellement une prime de transport de 52.000 F, La société verse chaque mois à SUNU Assurance une prime d'assurance-vie de 95000 f et une retraite complémentaire de 130 000. Il travaille à la BICICI depuis 27 ans.

M BAZO est marié et père de 3 enfants dont une fille de 25 ans mariée.

### **TRAVAIL À FAIRE:**

- 1- Calculer le salaire brut imposable et social.
- 2- Calculer le salaire net perçu par M BAZO.
- 3- Calculer les charges patronales sachant le taux d'accident de travail est de 3%.

#### Le montant de la réduction d'impôt pour charges de famille

1	0
1,5	5 500
2	11 000
2,5	16 500
3	22 000
3,5	27 500
4	33 000
4,5	38 500
5	<b>44 000</b>

### **DOSSIER 3 : taxe sur la valeur ajoutée **TVA****

La SA PEDAGO une entreprise assujettie à la TVA. Elle a réalisé au titre de l'année 2024 un chiffre d'affaires de 1 564 719 590 dont 504 000 000 de produits taxables exportés, 64 200 000 de produits exonérés aux clients locaux, 10 300 000 d'indemnité reçue, 8 650 000 issu de la vente de matériels de travail acquis, il y a 4 ans et 13 407 000 de lait infantile.

Au cours du mois de mars 2025, elle a réalisé les opérations suivantes :

- 1- Vente de produits taxables au BENIN 125 876 000 F HT
- 2- Encaissement des ventes de produits taxables réalisés en Février 14 984 230
- 3- Règlement par chèque de la facture N° ATX-001, montant 287 330 de l'entreprise ASSA au réel simplifié pour l'installation de split dans les locaux Administratifs le 4/02/2025
- 4- Vente de produits taxables à crédit 54 890 500 F HT à une entreprise assujettie à la Taxe d'Etat de l'Entrepreneur (TEE)
- 5- Achat par chèque de riz de luxe 8 588 110 F TTC et offert aux déguerpis d'ADJAME.
- 6- Vente de produits taxables au taux de 9% en espèce 1 341 245 F HT
- 7- Avis de débit d'agios bancaire 23 954 000 F HT
- 8- Cession des actions d'une filiale 23 823 000 F HT
- 9- Acquisition chez un marchand de biens d'un bâtiment par chèque pour la production de biens 130 600 000 F HT
- 10- Réception de la facture CIE 10 084 634 F TTC

### **TRAVAIL À FAIRE :**

- 1- Calculer le prorata de déduction applicable en 2025
- 2- Calculer la TVA due au titre du mois de Mars 2025